

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE  
MRC DE PAPINEAU  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
18 MARS 2019  
PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 18 mars 2019 au 188, rue Jeanne-d'Arc à 16h00.

**Ordre du jour :**

**1. Administration**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Appel nominal
- 1.3 Constatation de l'avis de convocation
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du règlement 2019-004 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter certains usages dans la grille 33-l
- 1.6 Adoption du règlement 2019-005 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 en y ajoutant les usages utilité publique et administration publique dans la zone 51-A
- 1.7 Question du public

**2. Levée de la séance**

- 2.1 Levée de la séance spéciale

**1.1 APPEL NOMINAL**

**À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :**

Monsieur le maire Christian Beauchamp  
Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1  
Monsieur le conseiller Paul Gagnon, siège no 2  
Monsieur le conseiller Daniel Malo, siège no 3  
Monsieur le conseiller Alain Clément, siège no 4  
Monsieur le conseiller Laurent Clément, siège no 5  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière siège no 6

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Hélène Bélanger était aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Beauchamp.

**1.2 2019-03-166 OUVERTURE DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur le Maire, Christian Beauchamp constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 16H00, aucune personne n'est présente dans la salle.

**1.3 2019-03-167 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Madame Hélène Bélanger, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe confirme qu'un avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil et ce en conformité avec le code municipal du Québec. Tous les élus confirment avoir reçu convocation à ladite réunion.

**1.4 2019-03-168 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé. Tous les membres du conseil étant présents, et en conformité avec l'article 153 du Code municipal du Québec, acceptent l'ajout des points suivants :

- Embauche d'un journalier-opérateur aux travaux publics
- Autorisation d'émission de permis à 11186183 Canada Inc. Garage Christian Leclair concernant le lot 4 997 271

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

1.5

**2019-03-169 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-03-03 ET VISANT À AJOUTER UN USAGE DANS LA ZONE 33-I**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil adopte le règlement 2019-004 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter un usage au règlement de zonage et dans la grille d'usage 33-I.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-004**

---

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE VISANT L'AJOUT D'UN USAGE CLASSE ACTIVITÉ PARA INDUSTRIELLE DANS LA ZONE 33-I

---

- |             |  |
|-------------|--|
| CONSIDÉRANT | que la municipalité de Papineauville est régie par le <i>Code municipal</i> et la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> ;                  |
| CONSIDÉRANT | que le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage 2004-03-03 le 21 juin 2004;   |
| CONSIDÉRANT | que la municipalité trouve appropriée de créer une classe d'usage Classe Activité Para-Industrielle afin de répondre au besoin de la population; |
| CONSIDÉRANT | que cette nouvelle classe d'usage sera située dans le quartier industriel;   |
| CONSIDÉRANT | que le Conseil municipal est d'avis que l'usage doit être ajouté dans la zone 33-I;  |
| CONSIDÉRANT | qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 26 février 2019.  |

**EN CONSÉQUENCE,**

**LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-004 DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE  
ORDONNE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

---

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

---

Le règlement de zonage numéro 2004-03-03 est modifié par l'ajout de l'article 3.2.5.10, intitulé :

**Classe Activité Para-Industrielle**

Cette classe ne comprend que les Activités para-industrielles, c'est-à-dire celles qui sont fortement liées au domaine industriel comme le transport, l'entreposage, les entreprises industrielles polyvalentes, les entreprises engagées dans des productions impliquant une technologie de pointe, etc. Elle comprend aussi les entreprises non industrielles mais dont les activités, les besoins et les inconvénients qu'ils causent au voisinage se rapprochent de ceux du domaine industriel, non pas du point de vue économique, mais plutôt de celui de l'occupation de l'espace ou de l'impact sur l'environnement (ex.: commerces de gros, entreprises de construction, ateliers de réparation de mécanique de véhicule lourds, etc.).

**ARTICLE 3 GRILLES DES SPÉCIFICATIONS ZONAGE**

---

Aux grilles des spécifications, la classe Activité para-industrielle est ajoutée dans la première colonne sous l'onglet Industrie.

**ARTICLE 4 AJOUT D'UN USAGE DANS LA ZONE 33-I**

---

Un point est ajouté dans la grille des spécifications de zonage afin de permettre la classe d'usage Activité para-industrielle dans la zone 33-I. Tel que montré dans la grille annexée au présent règlement et faisant partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

1.6

**2019-03-170 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-005 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-03-03 EN Y AJOUTANT LES USAGES UTILITÉ  
PUBLIQUE ET ADMINISTRATION PUBLIQUE DANS LA ZONE 51-A**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte le règlement 2019-005 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter les usages mentionnés en titre dans la grille d'usage 51-A.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**

**RÈGLEMENT 2019-005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-03-03 EN Y AJOUTANT LES USAGES UTILITÉ PUBLIQUE ET ADMINISTRATION PUBLIQUE DANS LA ZONE 51-A**

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage 2004-03-03 le 21 juin 2004;
- CONSIDÉRANT que la municipalité trouve appropriée d'ajouter les classes d'usages Utilité publique et Administration publique dans la zone 51-A ;
- CONSIDÉRANT que ces nouvelles classes d'usages seront situées en bordure d'un quartier industriel;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'avis que les usages doivent être ajoutés dans la zone 51-A;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 26 février 2019.

**EN CONSÉQUENCE,**

**LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-005 DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE ORDONNE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

---

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 AJOUT DES USAGES UTILITÉ PUBLIQUE ET ADMINISTRATION PUBLIQUE DANS LA ZONE 51-A**

---

Des points sont ajoutés dans la grille des spécifications de zonage afin de permettre les classes d'usages Utilité publique et Administration publique dans la zone 51-A. Tel que montré dans la grille annexée au présent règlement et faisant partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

1.7

**2019-03-171 EMBAUCHE DE SAMUEL CLOUTIER AU POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS**

- ATTENDU qu'en date du 20 et 27 février 2019 la municipalité faisait paraître un appel de candidature en vue d'embaucher un employé journalier-opérateur affecté aux travaux publics;
- ATTENDU qu'en date du 8 mars 2019, plusieurs candidatures ont été reçues;
- ATTENDU qu'un comité formé du directeur des travaux publics, d'un employé aux travaux publics et un conseiller municipal, s'est chargé de rencontrer les candidats en question dans le cadre d'entrevue;
- ATTENDU que parmi les candidats qui se sont présentés à l'entrevue Monsieur Samuel Cloutier s'est particulièrement démarqué, devenant la recommandation unanime des 3 membres du comité;
- ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise l'embauche de Monsieur Samuel Cloutier, à titre de journalier-opérateur aux travaux publics avec probation de 3 mois et ce, à compter du 8 avril 2019.

Que les conditions salariales et d'embauche soient telles que discutées lors de l'entrevue.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.8 2019-03-172 AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS À 11186183 CANADA INC., GARAGE CHRISTIAN LECLAIR CONCERNANT LE LOT 4 997 271**

ATTENDU que la municipalité de Papineauville est propriétaire du lot 4 997 271;

ATTENDU que la compagnie 11186183 Canada inc. est intéressée à faire l'acquisition du dit lot;

ATTENDU que les différentes étapes concernant la transaction relativement à la vente dudit terrain sont retardées;

ATTENDU que la compagnie 11186183 Canada inc. désire débiter les travaux en avril 2019 afin de les terminer le plus tôt possible;

ATTENDU que le conseil municipal n'a aucune objection à ce que les permis nécessaires à la construction de l'immeuble sur ce terrain soient émis;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil autorise la compagnie 11186183 Canada Inc. à déposer des demandes de permis afin d'obtenir les autorisations requises. De plus, le Conseil autorise le responsable de l'urbanisme et de l'environnement à émettre tous les permis nécessaires à la réalisation du projet.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.9 QUESTION DU PUBLIC**

**2.1 2019-03-173 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance extraordinaire soit levée à 16H10.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

Je soussignée, Hélène Bélanger, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 18 mars 2019.

Hélène Bélanger  
Directrice générale adjointe  
Secrétaire-trésorière adjointe

**SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE**

« Je soussigné, Christian Beauchamp, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Et j'ai signé ce 18 mars 2019.

Christian Beauchamp  
Maire